LE SITE AFFINITY-ENERGY.COM

Category: Placements atypiques

Tag: Enquête





Le site propose d'investir dans l'électricité. Au vu de nos enquêtes sur ce secteur d'activité, nous avons souhaité en savoir plus. Il s'agit d'un site d'arnaque proposant les mêmes produits que le site actioconseil.com qui a fait l'objet de recherches de la part de l'ADC France.

Le site:

Il a été créé le 12/06/2020. Nous publions le whois :

https://whois.domaintools.com/affinity-energy.com

Nos recherches:

La page accueil:

Nous la publions ci-dessous :

La page accueil du site affinity-energy

Le téléphone :

Le site utilise :

Le numéro 01 82 88 64 86

Ce numéro est très proche de celui utilisé par un site d'arnaque aux EHPADS :

technicalsas.com

01 82 88 64 58

Ce site a fait l'objet d'une recherche que vous trouverez en utilisant le lien ci-dessous :

http://adcfrance.fr/produits-classiques-danger/le-site-technicalsas-com/

Les informations juridiques :

Nous publions la page mentions légales :

La page mentions légales Affinity Energy

Il est indique que le site appartient à une société du Lichtenstein. Cette société existe. Nous publions sa fiche d'identité :

https://opencorpdata.com/lei/549300IPNNCLN2IBXB95

Il s'agit d'une usurpation d'identité.

Les produits:

Le site propose les services suivants :

- Service de négoce
- Gestion de portefeuille
- Livrets de placement
- Stockage sécurisé
- Transctions OTC
- Information de marché

Un lien a été mis sur chaque catégorie mais tous renvoient vers "comment ç a marche"

Nous disposons de plus d'informations.

Nous publions la plaquette de présentation :

La présentation des services

Le contrat:

Nous le publions ci-dessous :

Le contrat du site affinity-energy.com

Il est identique à celui du site coinquick.net dénommé crypto safe :

Le contrat Crypto Safe

Conclusion:

Ce site appartient aux mêmes personnes qui ont exploité des sites d'arnaques à l'épargne. Nous vous déconseillons tout achat sur le site cité dans cet article. Il est à noter les liens financiers multiples existant entre plusieurs sociétés parfaitement identifiées pour les quels des actions ont été lancées par notre association.

L'article publié par le site franceinter.fr présente de façon intéressante la situation depuis plus de 15 ans.

https://www.franceinter.fr/les-autorites-s-organisent-pour-lutter-contre-le-business-d-escrocs-franco-israeliens

Si vous avez effectué un investissement sur ce site, vous pouvez nous contacter à l'adresse <u>placement@adcfrance.fr</u>. Il faudra simplement nous joindre dans votre mail le ou les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

http://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.